

# Séance du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020

## Nombre de conseillers

- En exercice	13
- Présents	13
- Votants	13
- Absent(s) excusé(s)	
- Absent(s)	
- Pouvoir	
DATE CONVOCATION	29/06/2020

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**  
Séance du : **3 juillet 2020**

L'an deux mil vingt le trois du mois de juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire.

	P	A E	A		P	A E	A		P	A E	A
<b>AUDIN-VERNET</b> Françoise	x			<b>KLEIN</b> Kévin	x			<b>POMMIER</b> Lucas	x		
<b>BERAUD</b> Emilie	x			<b>MALHIERE</b> Thierry	x			<b>PRADINES</b> Cédric	x		
<b>CONFORTO</b> Elie	x			<b>PEYRONNET</b> Hervé	x			<b>ROBERT</b> Clément	x		
<b>DELAVAL</b> Philippe	x			<b>PLANCHENAU</b> Daniel	x			<b>RUIZ</b> Joël	x		
								<b>VIALLE</b> Sandrine	x		

\* **Secrétaire séance** : Daniel PLANCHENAU

\* **Secrétaire auxiliaire** : Céline MAZET

\* **Pouvoir(s)** :

## ORDRE DU JOUR

- Installation du conseil
- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Déterminations des indemnités de fonctions des élus
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu
- Renseignements divers
- Questions diverses

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL (PV)

Le discours d'introduction est donné par Monsieur Hervé PEYRONNET, chargé de présider l'installation du conseil municipal pour le vote du maire et des adjoints.

La présidence de l'assemblée est transmise au doyen Monsieur Elie CONFORTO. Il procède à l'appel nominal dans l'ordre du tableau.

Le quorum est atteint et M CONFORTO Elie procède à l'installation du conseil municipal en énonçant les noms, prénoms et le nombre de voix des élus lors du scrutin du 15 mars 2020. Après lecture, ils seront déclarés être installés dans leurs fonctions.

- M. Daniel PLANCHENAU est désigné en tant que secrétaire de séance.

- M. DELAVAL Philippe et Mme AUDIN-VERNET Françoise sont désignés en tant qu'assesseurs par le conseil municipal.

## ELECTION DU MAIRE (PV)

**M. PEYRONNET Hervé** se présente en tant que candidat à cette élection. Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé à bulletin secret. Après dépouillement, les résultats sont proclamés :

- nombre de bulletins : 13
- nombre de suffrages BLANCS : 0
- nombre de suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Hervé PEYRONNET	12
Thierry MALHIERE	1

**M. Hervé PEYRONNET est proclamé Maire et est immédiatement installé.**

#### DEL N°01-2/07/2020 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjointes relève de la compétence du Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 adjoints

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **décide à l'unanimité**, la création de 3 postes d'adjoints au Maire

#### ELECTIONS DES ADJOINTS (PV)

##### **1/ Election du 1<sup>er</sup> adjoint :**

**M. MALHIERE Thierry** se présente en tant que candidat à cette élection. Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé à bulletin secret. Après dépouillement, les résultats sont proclamés :

- nombre de bulletins : 13
- nombre de suffrages BLANCS : 0
- nombre de suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus
MALHIERE Thierry	12
KLEIN Kévin	1

**Monsieur MALHIERE Thierry est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et est immédiatement installé.**

##### **2/ Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

**M. KLEIN Kévin** se présente en tant que candidat à cette élection. Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé à bulletin secret. Après dépouillement, les résultats sont proclamés :

- nombre de bulletins : 13
- nombre de suffrages BLANCS : 0
- nombre de suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus
KLEIN Kévin	13

**M. KLEIN Kévin est proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et est immédiatement installé.**

##### **3/ Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

**M. CONFORTO Elie** se présente en tant que candidat à cette élection. Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé à bulletin secret. Après dépouillement, les résultats sont proclamés :

- nombre de bulletins : 13
- nombre de suffrages BLANCS : 2
- nombre de suffrages exprimés : 11

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus
CONFORTO Elie	9
AUDIN-VERNET Françoise	1
BERAUD Emilie	1

**M. CONFORTO Elie est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint et est immédiatement installé.**

#### DEL N°02-2/07/2020 – DETERMINATIONS DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Considérant** que la commune se situe dans la tranche de 500 à 999 habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **décide** à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, comme suit :
- Maire : 40,30% de l'indice brut terminal.
- 1er adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal.
- 2ème adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal.
- 3ème adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal.
- **décide** que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement.

#### RENSEIGNEMENTS DIVERSES - QUESTIONS DIVERSES

-Prochain conseil municipal le **9 juillet** : budget et délégations

-Droit de réserve des élus lors de rencontre fortuites avec les administrés concernant des sujets en cours évoqués lors des conseils : Tout ce qui est dit au conseil est par définition public, donc pas de réserve pour communiquer les informations.

-La commune a-t-elle un règlement intérieur ? Non, le règlement intérieur est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants et facultatif pour les moins de 1000 habitants. Il est néanmoins possible d'en faire un si la nouvelle équipe le souhaite.

-L'enveloppe indemnitaire est déterminée par le nombre d'adjoints en exercice.

#### L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à 21h30

##### Signatures :

<b>AUDIN-VERNET Françoise</b>		<b>PLANCHENAUT Daniel</b>	
<b>BERAUD Emilie</b>		<b>POMMIER Lucas</b>	
<b>CONFORTO Elie</b>		<b>PRADINES Cédric</b>	
<b>DELAVAL Philippe</b>		<b>ROBERT Clément</b>	
<b>KLEIN Kévin</b>		<b>RUIZ Joël</b>	
<b>MALHIERE Thierry</b>		<b>VIALLE Sandrine</b>	
<b>PEYRONNET Hervé</b>			